



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Attaché de promotion médicale

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague C

Académie : Strasbourg

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Attaché de promotion médicale (auparavant : Visiteur médical)

Dénomination nationale : SP7-Santé

Demande n° S3LP130004093

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Strasbourg (Illkirch Graffenstaden)
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Convention avec le LEEM (Les Entreprises du Médicament)
- Secteur professionnel demandé : SP7-Services aux personnes

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2006, cette licence est portée par la Faculté de pharmacie en lien avec le service de formation permanente de l'université de Strasbourg et par convention s'adosse au CHU de Strasbourg. Une convention l'unit au LEEM, organisme représentant la branche professionnelle et dans ce cadre, avec le comité professionnel de la visite médicale (CPNVM) qui habilite les formations conduisant au métier de visiteur médical. La licence est intégrée dans l'association des formateurs de l'éducation nationale de la visite médicale (AFENVN). Proposée en formation initiale et continue, et accueillant un public très diversifié, elle n'a pas été ouverte à la rentrée 2011/2012 du fait d'un nombre insuffisant de candidats et de la nécessité d'adapter la formation à l'évolution des besoins de la profession (nouveau référentiel métier en cours de définition).

En effet, cette spécialité visait à former des professionnels de la visite et de l'information médicale, principalement sur le médicament, capables de maîtriser les aspects réglementaires et pharmaco-thérapeutiques dans la pathologie visée et la stratégie thérapeutique recommandée et validée par la commission de transparence conformément aux recommandations issues de la Haute Autorité de Santé, de l'Afssaps et de l'institut national du cancer ainsi que des conférences de consensus validées par cette même Haute Autorité de Santé. Ce professionnel doit également pouvoir prendre en compte les orientations de son entreprise. Les effectifs de visiteurs médicaux devant passer de 24 000 en 2005 à 15 000 d'ici 2015, la formation doit s'adapter aux nouveaux besoins du domaine pharmaceutique avec l'émergence des métiers d'attaché de promotion médicale et de délégué à l'information pharmaceutique, dentaire ou vétérinaire avec une très forte réduction du nombre de formations habilitées.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette licence visant à former à un métier en pleine mutation, le dossier fourni pour le renouvellement associe le bilan d'une spécialité qui conduisait au métier de visiteur médical et un projet pédagogique tenant compte d'un nouveau référentiel métier en cours de validation. Ainsi, il convient de tenir compte des difficultés dues à ce contexte pour évaluer cette spécialité.

La dimension professionnalisante est une constante de cette formation tout comme la forte imbrication avec le domaine professionnel. Qu'il s'agisse du recrutement, de l'enseignement, de la politique de stage, du pilotage de la formation, les professionnels sont très fortement présents mais le caractère universitaire de cette licence est cependant parfaitement assuré. L'équipe pédagogique, sous l'autorité d'un Maître de Conférences de pharmacie, est à la fois équilibrée et de qualité. Il aurait été souhaitable que le dossier fournisse un peu plus de précisions sur son fonctionnement, sur le nombre très élevé d'intervenants d'origines très diverses, imposant certainement de lourdes contraintes. Les modalités d'enseignement comme d'évaluation des étudiants sont bien adaptées. A souligner néanmoins que si la part du stage a été fortement relevée suite aux remarques faites lors de la précédente évaluation, le projet tuteuré qui exige beaucoup de travail de la part de l'étudiant, n'est doté que de trois crédits européens, ce qui semble insuffisant. Le projet pédagogique intègre bien les évolutions à venir en termes de compétences, ce qui atteste la qualité du travail réalisé en partenariat avec la profession, l'équipe pédagogique tenant lieu en fait de conseil de perfectionnement.

L'insertion professionnelle des diplômés est difficile à évaluer du fait du manque de précision des données fournies et de l'insuffisante représentativité des résultats des enquêtes. La part des étudiants en recherche d'emploi n'est pas négligeable et la liste des emplois occupés ne permet pas d'attester pleinement de la bonne adéquation emploi/formation. Le contexte professionnel défavorable depuis 2005 y est certainement pour beaucoup. Il est certainement responsable de la perte d'attractivité de cette spécialité dont les effectifs sont passés d'une quinzaine à six pour l'année 2011, ce qui a imposé la fermeture temporaire de la spécialité. Le recrutement était jusque-là très diversifié, mêlant des étudiants en formation initiale d'origines très variées et des stagiaires de formation continue sans négliger un apport régulier via la validation des acquis professionnels. Des informations sur les candidatures et pas seulement sur les candidats admis auraient été utiles pour mieux mesurer l'attractivité de cette licence et donc, son potentiel de développement dans le nouveau contexte professionnel qui se met en place.

Ces lacunes et imprécisions affaiblissent le dossier présenté. Il est vrai que l'autoévaluation réalisée ne pouvait guère aider à son amélioration du fait de son caractère incomplet et au final, de sa faible pertinence. Il est heureux que l'équipe pédagogique et les partenaires professionnels aient procédé à l'évaluation de leur diplôme et proposé des évolutions qui devraient en garantir la pertinence professionnelle et donc, sa pérennité dans une offre de formation nationale en voie de forte contraction.

- Points forts :

- Un partenariat professionnel fort et formalisé.
- Un projet professionnalisant de qualité.
- Une équipe pédagogique diversifiée et équilibrée.
- La bonne prise en compte de l'évolution du domaine professionnel et des métiers.

- Points faibles :

- Un dossier inégal et parfois, incomplet.
- Un suivi insuffisant des diplômés.
- La validation en crédit européen du projet tuteuré, semble faible.

Recommandations pour l'établissement

L'enjeu étant ici de figurer parmi les rares formations agréées par la profession, il conviendrait d'analyser les causes de l'actuelle faible attractivité de cette spécialité alors que les résultats passés et le nouveau projet pédagogique, montrent qu'il existe le potentiel pour que Strasbourg soit un des pôles de formation retenus. La mise en place de parcours, d'unités d'enseignement d'intégration, de passerelles pour faciliter la venue d'étudiants des nombreuses et diverses filières de formation, pourrait être une piste ainsi qu'une active politique de communication présentant les nouveaux débouchés (pharmacie, dentaire, vétérinaire).

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

| TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement) | | | |
|---|-----------|----------------------|----------------------|
| | Année (1) | Année (2009-2010) | Année (2010-2011) |
| Nombre d'inscrits | | 13 | 8 |
| Taux de réussite | | | |
| Pourcentage d'inscrits venant de L2 | | | |
| Pourcentage d'inscrits venant de DUT | | 0,00 | 0,00 |
| Pourcentage d'inscrits venant de BTS | | 15,38 | 12,50 |
| Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation) | | 61,54 | 62,50 |
| Pourcentage d'inscrits en formation continue | | 38,46 | 37,50 |
| Pourcentage d'inscrits en contrat en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation) | | 0,00 | 0,00 |
| Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels | | | 30 |
| ENQUETES NATIONALES | | | |
| | Année (1) | Année (2007) | Année (2008) |
| Taux de répondants à l'enquête | | 68,8 | 46,7 |
| Pourcentage de diplômés en emploi (2) | | 82 | 71 |
| Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2) | | 0 | |
| Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2) | | 18 | 14 |
| ENQUETES DE SUIVI PROPRE DE LA FORMATION | | | |
| | Année (1) | Année (1) | Année (1) |
| Taux de répondants à l'enquête | | | |
| Pourcentage de diplômés en emploi (2) | | | |
| Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2) | | | |
| Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2) | | | |

- (1) Données des trois dernières années (pour lesquelles on dispose du nombre d'inscrits et du taux de réussite), pourcentages arrondis à l'unité.
- (2) Préciser l'année d'obtention du diplôme et combien de mois après cette obtention a été réalisée l'enquête, ceci pour chacune des trois dernières enquêtes nationales et de suivi propre.
Pourcentages calculés sur la base des diplômés ayant répondu aux enquêtes et arrondis à l'unité.



Observations de l'établissement



Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur

**Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur**
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Affaire suivie par
Frédérique GRANET-
LAMBRECHTS
Vice-présidente Formations
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

Objet : Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters
Nos Réf. : FG/MA/N° 2012-076

Secrétariat :
Martine ARRO
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Spécialité : Attaché de promotion médicale (auparavant : visiteur médical)

Dénomination nationale : SP7-Santé

Demande n°S3LP130004093

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation

Refondée au 1^{er} janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

Le renouvellement de l'habilitation de la licence professionnelle, anciennement «Visiteur médical», dont la proposition de nouvelle dénomination est «Attaché de promotion médicale», est fondé sur un référentiel métier en cours d'élaboration par la profession. Aussi, les porteurs de projet de cette nouvelle licence professionnelle accueillent avec satisfaction les remarques de l'AERES.

Ainsi, certains contenus d'UE n'ont, au moment du dépôt de la demande de renouvellement, pu être complétés en l'absence d'un cadrage national précis (référentiel). Par ailleurs, la faible attractivité actuelle de cette licence professionnelle s'explique à la fois par les très fortes restructurations en cours dans l'industrie pharmaceutique dans le domaine des métiers de la commercialisation des médicaments et aussi du déficit d'image consécutif à l'affaire «Mediator®».

En tout état de cause, en raison du nombre élevé d'intervenants et du coût généré par cette formation, elle ne sera ouverte que si un effectif minimum de 18 à 25 étudiants est atteint. La validation en crédits européens du projet tuteuré sera portée de 3 ECTS à 9 ECTS.

Un suivi détaillé et précis des diplômés sera mis en place dès l'ouverture de la nouvelle licence professionnelle.